

## Collège Territoires du 17 décembre 2025

"Le littoral et son adaptation au changement climatique"

### Compte rendu

**Intervenants :** Marianne PALISSE (anthropologue, Université de Guyane); Vincent LENA, Cécile DAR-DILLAC (Chambre régionale des comptes de Nouvelle Aquitaine); Jean-François BRUNET, Alain LE BRIS (Chambre régionale des comptes d'Occitanie); Hubert DEJEAN DE LA BATIE, vice-président Transition environnementale et énergétique (Région Normandie); Louis TEYSSIER, conseiller délégué chargé du littoral et du réseau eau de mer, et Étienne D'ANGLEJAN, chef de projet Recomposition et résilience littorale (Communauté de communes de Coutances Mer et Bocage); Thomas HUBERT, architecte-urbaniste (Agence d'urbanisme de Brest Bretagne (ADUPa)); Létizia DELORME, directrice et co-animateuse du club « SCoT et littoral » (SCoT du Pays Basque et Seignanx).

### **Introduction par les co-coordonnatrices du collège Territoires, et du collège Mer, Fluvial et Littoral**

Christine MESUROLLE et Brigitte BACCAÏNI, co-coordonnatrices du collège Territoires, et Hélène FOUCHER, co-coordonnatrice du collège Mer, Fluvial et Littoral, posent le cadre des discussions à venir sur les enjeux de la gestion du littoral. Ce séminaire est le troisième et dernier de la série consacrée à l'**adaptation au changement climatique**, faisant suite aux précédentes sessions sur l'adaptation générale des territoires (novembre 2024) et sur la montagne (janvier 2025). Il a été préparé en lien avec le Collège Outre-mer de l'Inspection.

**Christine MESUROLLE** souligne la **grande diversité des situations** rencontrées sur le littoral, variant selon les régions, les reliefs et l'hydromorphologie, parfois même au sein d'une même commune. Elle met en lumière trois phénomènes majeurs, dont le statut diffère fondamentalement :

- Les **inondations** et la **submersion** sont considérées comme des **aléas**.
- Le **recul du trait de côte** est une **certitude**. Cette distinction est cruciale, car elle influence la manière dont les acteurs (État, assurances) abordent et traitent ces situations.

De multiples questions se posent face à ces défis :

- **Incertitudes scientifiques** concernant les scénarios futurs (amplitude, fréquence des crises).
- **Stratégies d'adaptation** :
  - résister (exemple : construction de digues) ;
  - s'adapter (exemple : permettre l'arrivée de la mer dans des espaces tampons) ;
  - repli stratégique.
- **Échelles de cohérence** : quelle est la bonne échelle d'action (communale, intercommunale, régionale) ?
- **Répartition des compétences** entre les acteurs et leur articulation : les limites de la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations), qui ne couvre pas tous les enjeux du littoral, ont été évoquées ;
- **Financements** : quelle échelle de financement et quelle solidarité entre les territoires ?

**Christine MESUROLLE** conclut que de nombreux territoires sont encore au "*démarrage de l'appréhension*" de ces questions complexes, faisant de ce séminaire un "*collège de défrichage*". Elle fait référence aux travaux d'**Olivier Hamant**, biologiste, insistant sur l'importance de la robustesse (plutôt que de la performance), et de l'adaptabilité (plutôt que de l'adaptation), cette dernière notion laissant la possibilité d'évoluer.

**Hélène FOUCHER** rappelle que le Collège Mer, Fluvial et Littoral avait déjà abordé le thème du littoral il y a deux ans, sous l'angle de "l'érosion". Cette session était alors davantage axée sur le volet scientifique, les connaissances et les constats. La présente séance, en revanche, est résolument "au cœur des territoires", se concentrant sur les questions pratiques et les retours d'expérience locaux.

**Brigitte BACCAÏNI** présente l'organisation de la session, structurée en deux séquences :

1. La première séquence avec les **Chambres régionales des comptes de Nouvelle-Aquitaine et d'Occitanie** qui présenteront plusieurs travaux menés sur la question du financement de l'adaptation des littoraux au changement climatique puis une **anthropologue de l'université de Guyane** qui montrera comment, depuis des siècles, les populations du littoral des Guyanes s'adaptent à un littoral mouvant.

- Une seconde séquence sous forme de **table ronde** avec des acteurs territoriaux représentant des échelles de territoires différentes (région, SCoT, intercommunalité, commune) et pour lesquels l'adaptation du littoral au changement climatique constitue un enjeu majeur.

**Intervention des Chambres régionales des comptes : Présentation de la partie « la gestion du trait de côte en période de changement climatique » du rapport public annuel 2024 de la Cour des Comptes et des travaux des Chambres régionales de Nouvelle-Aquitaine et d'Occitanie**

**Intervenants :**

- Vincent LENA, Cécile DARDILLAC** (*Chambre régionale des comptes de Nouvelle-Aquitaine*)
- Jean-François BRUNET, Alain LE BRIS** (*Chambre régionale des comptes d'Occitanie*)

**Christine MESUROLLE** introduit cette séquence en soulignant l'importance des travaux des Chambres régionales des comptes (CRC) sur le littoral, en particulier ceux de **Nouvelle-Aquitaine** et d'**Occitanie**. Elle précise que **Vincent LENA**, président de la CRC Nouvelle-Aquitaine, présentera d'abord le rapport 2024 de la Cour des comptes pour une vision nationale, avant que **Cécile DARDILLAC** (Nouvelle-Aquitaine), **Jean-François BRUNET** et **Alain LE BRIS** (Occitanie) apportent des éclairages plus spécifiques et des angles d'approche différents sur leurs littoraux respectifs.

**I) Intervention de Vincent LENA (Président de la Chambre régionale des comptes Nouvelle-Aquitaine)**

Vincent Lena exprime son honneur de participer à ce séminaire, soulignant l'intérêt du format. Il rappelle son expérience à la deuxième chambre de la Cour des comptes, compétente sur les sujets environnementaux (transport, agriculture, énergie), et la sensibilité de la Cour aux enjeux d'adaptation au changement climatique et aux enjeux littoraux (biodiversité, érosion du trait de côte).

Il précise que le rapport 2024 de la Cour des comptes sur la transition écologique contient des développements riches sur l'érosion du trait de côte. Il souligne que cette initiative nationale avait été précédée et nourrie par les travaux de la CRC Nouvelle-Aquitaine. Dès 2017, celle-ci s'était intéressée à l'urbanisme littoral et à la pression démographique, évoquant l'importance d'une évaluation collective de la loi Littoral de 1986 et du rôle du Conservatoire du littoral (1975). En 2021, Cécile Dardillac avait coordonné une enquête spécifique sur l'érosion du trait de côte en Nouvelle-Aquitaine, région particulièrement concernée par l'érosion (milieux dunaires comme la Dune du Pilat, nombreux estuaires, peu de côtes rocheuses), la plaçant en première ligne sur ces enjeux.

Vincent Lena insiste sur le fait que ces enjeux sont à la fois prospectifs (mesure des zones de risque) et à très court terme (assurabilité des biens privés et publics), et ne sont pas uniquement financiers. Bien que le financement des travaux d'investissement et de relocalisation soit une préoccupation majeure pour les communes, il s'agit aussi d'un enjeu de gouvernance. Une recommandation clé de leurs rapports est la prise en charge intercommunale de ces sujets, que ce soit *via* la GEMAPI (compétence des intercommunalités) ou *via* une coopération plus large pour mieux répartir la charge et partager les analyses. Il conclut en affirmant que c'est un problème majeur qu'on peut aborder sous plusieurs angles, mais qui est tout à fait fondamental et sur lequel la Cour sera amenée à revenir.

#### Synthèse des points abordés :

- **Coûts potentiels de l'adaptation** : un calcul théorique réalisé par l'établissement public foncier (EPF) d'Occitanie sur la côte occitane a estimé le nombre de biens concernés par la montée des eaux entre 1 500 et 160 000. Le coût d'acquisition-destruction associé, bien que très théorique et variable, pourrait s'élever entre 216 millions € et 22 milliards €.
- **Nécessité de nouveaux schémas financiers** : il est jugé nécessaire de trouver de nouveaux schémas financiers et de faire appel à plusieurs types de solidarité d'un point de vue financier.
- **Leviers financiers existants et potentiels** :
  - Pour l'entretien et la restauration : outils de redevances du domaine public, taxe foncière, taxe d'habitation pour les résidences secondaires.
  - La GEMAPI est un levier existant, mais peu d'ouvrages de défense contre la mer sont actuellement financés par ce biais.
  - Pour les problématiques foncières : il faudrait financer par des outils fonciers ou par la réaffectation de recettes diverses.
    - Exemples de recettes : taxes et redevances existantes sur l'usager du littoral (taxe de séjour, jeux des casinos).
    - La taxe spéciale d'équipement est le principal levier de financement pour les EPF ; elle est plafonnée budgétairement mais pourrait être une piste à explorer.

#### Observations générales des Chambres régionales des comptes :

- **Stratégies locales** : le littoral est globalement bien couvert par de nombreuses stratégies locales. La Charente-Maritime s'est jointe plus tardivement au mouvement, ayant été fortement impactée par la tempête Xynthia, ce qui a conduit à des investissements importants dans des stratégies de défense "dures" (systèmes d'endiguement).
- **Documents d'urbanisme** : le risque lié à l'érosion est insuffisamment intégré dans les documents d'urbanisme.
- **Échelon local** : le portage des stratégies par l'échelon local n'est pas toujours optimal.
- **Propriétaires privés** : les propriétaires privés riverains du domaine public constituent un angle mort des stratégies locales.

- **Logique de défense** : les stratégies locales restent largement centrées sur une logique de défense contre la mer, qu'il s'agisse de lutte active dure (endiguement) ou souple (réensablement).
- **Cofinancement** : le cofinancement est principalement assuré par le FEDER, la Région et le bloc communal. Le reste à charge pour le bloc communal est d'environ 20 % en moyenne, ce qui a garanti la soutenabilité des stratégies de "première génération" (souvent en phase d'études). Des doutes sont émis quant à la soutenabilité future face aux investissements conséquents à venir (reconstruction ou création d'ouvrages).

#### Focus 1 : intégration insuffisante de la connaissance dans les documents d'urbanisme

Malgré une accumulation de connaissances *via* des études régionales (GIP littoral, Observatoire de la Côte Nouvelle-Aquitaine) et locales, cette information est insuffisamment intégrée dans les documents d'urbanisme. Les diagnostics locaux et les études des Plans de prévention des risques littoraux (PPRL) coexistent avec des méthodologies et hypothèses de départ différentes. Les PPRL sont souvent datés, traitent d'horizons à cent ans (jugés peu fiables par les scientifiques) et sont opposables, contrairement aux stratégies locales, plus récentes et plus fines. Il n'y a aucune logique de mutualisation des études, pourtant coûteuses, entre l'État et le bloc communal. Ce manque de coordination peut avoir des impacts majeurs. Le SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires) de la Région, prescriptif pour les SCoT et PLU, aurait pu mieux intégrer les principes de la stratégie régionale de gestion de la bande côtière (élaborée dès 2012) pour les rendre opposables, ce qui est perçu comme une occasion manquée de cohérence. Aucun SCoT ou PLU n'a réellement défini de projet à moyen et long terme pour tenir compte de l'érosion côtière. La passivité apparente s'explique en partie par le risque contentieux élevé, dû à l'importante valeur foncière des littoraux.

#### Focus 2 : l'échelon local pertinent pour le portage des stratégies

L'échelon idéal serait la cellule hydrosédimentaire, mais il se heurte au découpage administratif. Deux logiques d'organisation existent :

- **Portage communal** : observé dans les secteurs ayant une conception stricte et "ancienne" de la défense à la mer.
- **Portage intercommunal** : observé dans les secteurs ayant une vision plus englobante de la gestion côtière.

A côté de ces deux logiques existent aussi des cas plus complexes, comme le Bassin d'Arcachon (portage à trois niveaux impliquant deux communes, des communautés d'agglomération et un syndicat mixte).

Le législateur est plutôt favorable au portage intercommunal des stratégies locales.

### **II) Intervention de Cécile DARDILLAC (Chambre régionale des comptes Nouvelle-Aquitaine)**

Cécile Dardillac débute sa présentation en montrant une image emblématique de l'encoche dunaire de la Dune du Pilat, illustrant le recul du trait de côte et les zones menacées (hôtel de luxe, résidences, quartier résidentiel au pied de la dune), représentant une valeur marchande très conséquente.

Elle rappelle l'historique : en 2017, les travaux de la CRC Nouvelle-Aquitaine sur l'urbanisme littoral avaient identifié l'érosion côtière comme un « angle mort des politiques publiques ». Cela a conduit la Chambre à inscrire en 2022 un programme de 20 contrôles de communes et intercommunalités concernées, dans le but d'une synthèse régionale. En 2023, lorsque la Cour des comptes a choisi le thème de l'adaptation au changement climatique pour son rapport annuel 2024, l'érosion côtière est devenue un chapitre. Une fiche interjuridictionnelle a été constituée, réunissant la CRC Nouvelle-Aquitaine, la deuxième chambre de la Cour des comptes, et les CRC des Hauts-de-France, Normandie, Bretagne et Pays-de-la-Loire, pour une analyse plus large du phénomène sur l'ensemble de la façade atlantique. L'analyse a également porté sur la structuration de l'action publique locale, notamment les stratégies locales déjà en place ou en cours d'élaboration en Nouvelle-Aquitaine, permettant d'étudier leur élaboration, mise en œuvre et évolution. Les principales observations régionales de la Chambre portent sur l'existence d'une gouvernance régionale aboutie, s'appuyant sur un diagnostic co-construit et largement partagé sur l'exposition aux risques et les enjeux. Cette gouvernance est le fruit d'une démarche volontariste de la Région, ayant identifié l'érosion dès le contrat de plan 94-96 et mené à la création du GIP littoral Nouvelle-Aquitaine et de l'Observatoire de la Côte Nouvelle-Aquitaine, outils précieux pour la connaissance du risque.

Cécile Dardillac aborde également la question de la compétence en matière de gestion du trait de côte :

- L'article L321-16 du Code de l'environnement met en avant la logique de stratégie locale, qui est une compétence obligatoire des EPCI à fiscalité propre depuis 2018. Le portage intercommunal est donc privilégié par le législateur. Les stratégies locales sont nombreuses, mais insuffisamment intégrées dans les documents d'urbanisme. Le portage de la stratégie locale par le niveau local n'est pas toujours optimal. Les propriétaires privés riverains sont l'angle mort de ces stratégies locales. De plus, ces stratégies locales sont encore largement centrées sur des logiques de défense.
- Concernant les études :
  - L'articulation entre les études régionales et locales est utile, car ces études se complètent et affinent le diagnostic.
  - On constate la coexistence des diagnostics avec ceux des PPRL, mais qui sont datés et ont une faible prise en compte de l'érosion.
  - Les connaissances sont peu mutualisées.

- Concernant le périmètre de la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations), l'érosion côtière comme composante de la compétence GEMAPI ne va pas de soi et peut être contestée localement, comme ce fut le cas sur le Bassin d'Arcachon. L'article L211-7 du Code de l'environnement mentionne uniquement la défense contre les inondations et contre la mer, sans inclure explicitement l'érosion côtière. Certaines collectivités, s'appuyant sur une interprétation stricte, contestent ainsi la prise en charge d'investissements liés à l'érosion côtière au titre de la GEMAPI. Des réponses ministrielles ont confirmé que l'érosion était une composante de la GEMAPI, mais ces réponses n'ont pas de valeur normative. L'absence de contentieux sur ce point empêche de fixer clairement l'état du droit.
- Le SRADDET de Nouvelle Aquitaine aurait gagné à intégrer les principes de la stratégie régionale de 2012 pour les rendre opposables.
- Aucun ScoT ou PLU ne définit à moyen ou long terme des politiques tenant compte de l'érosion côtière. Et leurs révisions sont exposées aux risques de contentieux.

**Christine MESUROLLE** ajoute un chiffre alarmant de la Cour des comptes : 70 % des 52 communes les plus concernées n'ont pas de Plan de Prévention des Risques Littoraux (PPRL), soulignant un défi national. Sur ce point, **Thomas HUBERT** (architecte-urbaniste, Agence d'urbanisme de Brest Bretagne – ADUPa) s'interroge sur la pertinence future des PPRL, constatant qu'ils sont souvent datés (2017-2019) et pas toujours mis à jour, alors que les stratégies à un échelon plus local sont de plus en plus encouragées. **Cécile DARDILLAC** confirme que les stratégies locales, bien que qualitativement bonnes en Nouvelle-Aquitaine, sont non opposables. Elles ont donc peu d'impact pour encadrer l'urbanisation littorale ou rétro-littorale. Elle reconnaît également que si la plupart des territoires sont couverts par des PPRL, ces derniers sont effectivement datés et très orientés sur la submersion marine, avec un volet érosion côtière souvent insuffisant. Elle cite l'exemple du PPRL du Bassin d'Arcachon, en cours de révision pour enrichir le volet érosion et traiter l'avancée du trait de côte, considérés comme des "angles morts" du PPRL préexistant.

### **III) Intervention de la Chambre régionale des comptes d'Occitanie (Alain LE BRIS et Jean-François BRUNET)**

**Alain LE BRIS** et **Jean-François BRUNET** présentent les travaux menés conjointement avec les CRC PACA et Corse, sous l'égide de la Cour des comptes.

L'objectif était d'identifier comment les acteurs locaux (collectivités) et l'État ont pris en compte l'érosion du trait de côte et les inondations du littoral (risques liés à la mer et aux inondations) dans l'aménagement du littoral méditerranéen. Le tourisme est une force et une faiblesse de ce littoral. La question centrale est de savoir si les politiques d'aménagement tiennent compte de l'érosion côtière, de l'élévation du niveau de la mer et de l'amplification des phénomènes d'inondations. Le rapport a limité

la prise en compte des inondations à trois origines : débordement, ruissellement et submersion marine. A noter que PACA et la Corse sont également concernés par des risques de tsunami.

Les travaux se sont appuyés sur des entretiens ministériels, associatifs, institutionnels et locaux, ainsi que sur vingt-huit contrôles des comptes et de la gestion pour évaluer la situation financière des collectivités et l'impact de la vulnérabilité sur le secteur touristique.

Le rapport souligne quatre questions principales :

*1) le littoral méditerranéen présente une vulnérabilité grandissante :*

En effet, il est particulièrement attractif, ce qui accentue la concentration des populations et le développement économique et donc l'amplification des risques. L'aménagement est tiré par le développement du tourisme balnéaire, et est structuré et porté par les interventions publiques des collectivités territoriales et l'Etat. Un phénomène d'éviction de populations résidentes par des populations non résidentes (touristes, résidences secondaires) a été identifié, entraînant un effet de prix. Cette « littoralisation » se caractérise par une très forte consommation de l'espace et des ressources. Le modèle actuel de développement touristique ne pourra pas perdurer. L'urbanisation et la concentration d'activités humaines progressent. La façade méditerranéenne est la plus densément peuplée du territoire français. Les perspectives indiquent une croissance de 13 % de la population des départements littoraux d'ici 2050, accentuant la vulnérabilité de ces territoires.

Le littoral est caractérisé par une concentration des populations et des enjeux, entraînant une surexposition croissante aux risques d'inondations et de submersions marines. Le nombre de catastrophes naturelles est en augmentation constante, avec des communes littorales frappées 13, 20 ou 25 fois en 20 ans. Les coûts de réparation sont importants, couverts par l'assurance, le régime CatNat ou des interventions publiques exceptionnelles. Le régime assurantiel de droit commun et le régime CatNat, ainsi que les fonds exceptionnels, ne suffiront pas à couvrir la réalisation des risques et à dépasser la vulnérabilité de l'arc méditerranéen sans une inflexion certaine de la politique d'aménagement du territoire. L'augmentation des températures du bassin méditerranéen, l'élévation du niveau de la mer et l'érosion côtière aggravent cette exposition.

*2) l'évolution juridique : comment cette menace est-elle accessible et quelle réponse institutionnelle ?*

Une meilleure connaissance du risque s'est développée, notamment *via* les dispositifs d'alerte, mais elle est jugée incomplète. Il manque une modélisation éprouvée et une consolidation de l'ensemble des phénomènes. Le marché immobilier est encore "aveugle" à ces risques : les prix au mètre carré continuent d'augmenter dans les zones directement concernées par les risques. L'Information aux Acquéreurs et Locataires (IAL) est un plus mais reste insuffisante. La Cour des Comptes préconise d'associer la connaissance du risque aux conséquences financières directes : diminution ou perte totale de

valeur du bien. Un réflexe "profitermiste" est observé chez les acquéreurs, qui, malgré la connaissance du risque, privilégient le bénéfice immédiat. Le système assurantiel et indemnitaire actuel (basé sur la réparation) ne pourra plus prendre en charge les réparations. La Cour s'interroge sur la possibilité d'une indemnisation pour le déplacement d'activités plutôt que pour la seule réparation.

Préconisation : compléter la connaissance de la vulnérabilité du littoral par une dimension financière intégrant les coûts des bâtiments, réseaux, infrastructures, populations, ainsi que les coûts des destructions et des interruptions de services liés aux inondations.

### 3) Comment organiser la réponse publique ?

Les acteurs locaux ne sont pas à la hauteur des enjeux : Plans de prévention des risques (PPR) et Plans de prévention des risques d'inondation (PPRI) prennent globalement bien en compte les risques d'inondation, mais pas assez le risque de submersion marine, notamment en PACA (sauf en Camargue) et en Corse. Les règles sont souvent remises en cause lors des aménagements. Les documents sont souvent anciens, les mesures de protection non mises en œuvre, ou les PPRI assouplis pour permettre des opérations d'aménagement (exemple : Occitanie). Il n'y a pas de mesures de protection des biens. Les tentatives de définir une stratégie régionale de gestion intégrée du trait de côte (exemple: Occitanie) ont été contestées par les élus locaux, partiellement annulées par le juge administratif, puis abrogées. Le risque de ruissellement n'est pas pris en compte. La gestion de l'espace par les communes est souvent faite à la plus petite échelle possible. Les communes refusent le transfert de compétence aux intercommunalités. Plus on s'approche du littoral, moins il y a des PLU intercommunaux.

- Nécessité : embrasser plus largement la politique d'aménagement et confier aux mêmes acteurs la gestion de la prévention et de la protection contre les inondations, l'aménagement littoral et l'urbanisme.
- Recommandation : supprimer la possibilité pour les communes littorales à risque de s'opposer au transfert de la compétence d'aménagement et d'urbanisme à l'intercommunalité.

### 4) le financement des Politiques d'Aménagement :

- Il est difficile de répondre à la question du coût de ces politiques.
- Nécessité d'une approche prudente en termes d'aménagement dans les zones à risque.
- Paradoxe : les communes littorales sont souvent en retard au regard des objectifs en logement social. La loi SRU pousse les communes à urbaniser, mais une mutualisation de la mise en œuvre avec l'arrière-pays pourrait être plus efficace pour le logement social sans accroître les enjeux sur les zones à risque. Les projets partenariaux d'aménagement (PPA) seraient également intéressants.

- Les solutions ne sont pas uniques : un mix de défense, prévention et recomposition est nécessaire, utilisant des outils réglementaires, fonciers et financiers.
- L'Etablissement public foncier Occitanie(EPFO) a effectué une simulation avec différents scénarii de montée des eaux à l'échelle de la côte Occitane conjugués à la survenue d'évènements moyens ou exceptionnels à l'horizon 2100, en fonction de ces scénarios on passe d'un petit nombre de bien concernés pour un évènement normal ou modeste ( 1500 biens) à quelque chose de gigantesque (160.000 biens) Si l'on faisait une estimation chiffrée du coût de ces scénarii: on pourrait avoir une fourchette située entre 216 M€ et 22 Mds€.
- Les recettes fiscales locales (70 % des recettes des EPCI, 50 % des recettes des communes) sont très dépendantes des zones littorales.
- Estimation : pour le littoral méditerranéen, on pourrait avoir 11,4 milliards€ de biens exposés à l'horizon 2100 (en cas d'effacement des défenses), en fonction des hypothèses faites par le Cemema.
- Comparaison avec la Vallée de la Roya (tempête exceptionnelle) : les indemnisations et les coûts de démolition ont atteint environ 130 000 € par bien.
- Les ressources que l'on pourrait songer à mobiliser devraient être adaptées au type de solidarité faire payer l'occupant du littoral (outils de redevance du domaine et de taxe foncière voire de TH pour les résidences secondaires) pour les problématiques d'entretien ou de restauration par exemple, Faire payer le « Gemapien » (contribuable du territoire de la Gemapi, l'intercommunalité) pour la problématique de prévention et de protection, de défense contre la mer, actuellement il y a peu d'ouvrages de défense contre la mer qui soient financés de cette façon (en dur ou en nature) et on sait que la taxe Gemapi n'est pas toujours appliquée à son plafond, Préparer la recomposition spatiale en fonction de la stratégie adoptée et la financer par des outils fonciers, à cet égard on dispose des EPF, qui peuvent déjà intervenir sur les problématiques environnementales. Ce sont des instruments adaptés pour le portage foncier qui disposent d'une trésorerie mobilisée sur du long terme. On propose de préfinancer ces EPF par de la réaffectation de recettes qui peut avoir diverses origines (taxes et redevances existantes sur l'usager du littoral telles que taxe de séjour, produits des jeux des casinos, réorienter le produit de la spéculation foncière par la taxe additionnelle aux droits de mutation des zones littorales, taxe spéciale d'équipement qui bénéficie actuellement aux EPF mais qui est plafonnée budgétairement et pourrait être déplafonnée pour les EPF Paca et Occitanie).

**Intervention de Marianne PALISSE (anthropologue, Université de Guyane) : présentation de l'ouvrage « Habiter le littoral des Guyanes », co-écrit avec Gérard COLLOMB, paru en juin 2025, et discussion sur l'adaptation des populations au changement côtier**

**Brigitte BACCAÏNI** introduit cette intervention en soulignant que le littoral du plateau des Guyanes est l'un des plus mobiles du monde, se transformant continuellement. L'ouvrage de Marianne Palisse met en lumière comment, depuis des siècles, les populations de cette région ont su s'adapter à cette mobilité extrême du littoral.

**Points clés de l'intervention :**

- **Contexte géographique et environnemental de la Guyane** : la mer en Guyane est grise, couleur boue, en raison de l'influence de l'Amazone. Ce fleuve géant rejette des tonnes de sédiments des Andes dans l'Atlantique, formant des bancs de vases qui longent les côtes du plateau des Guyanes de l'est vers l'ouest (Guyane française, Suriname). Ce phénomène engendre un très fort changement quotidien du littoral.
- **Dynamique côtière unique** : les bancs de vases s'installent, sont colonisés par la mangrove qui pousse très rapidement (plusieurs kilomètres de forêt en quelques années ; exemple : Cayenne en 15 ans). Lorsque le banc de vase se déplace vers l'ouest, il laisse place à une érosion extrêmement forte, pouvant atteindre plusieurs centaines de mètres en quelques mois. Cette dynamique côtière n'est pas un effet récent du changement climatique mais existe depuis que l'Amazone coule. Le littoral guyanais est considéré comme le littoral habité le plus mouvant du monde.
- **Exemples actuels de changement côtier** : Yalimapo subit une érosion côtière très forte. Awala est confronté à l'accrétion, avec une énorme mangrove qui le sépare désormais de la mer, impactant l'accès à la pêche et ayant des conséquences économiques locales.
- **Perspective historique de l'adaptation** : le changement côtier n'est pas une nouveauté pour les habitants de la Guyane. Iracoubo (années 1930) a été menacée par l'érosion et aujourd'hui des kilomètres de mangroves séparent le village de la mer, sans que le village n'ait changé d'emplacement.
- **Motivation de la recherche interdisciplinaire** : les géomorphologues ont sollicité des sociologues et historiens pour comprendre comment les populations s'intéressent et s'adaptent à ce changement côtier. La recherche (projet DYALOG) a été financée par la mission pour l'interdisciplinarité du CNRS (Mission pour les Initiatives Transverses et Interdisciplinaires).
- **Échec des tentatives coloniales** : les tentatives coloniales de maîtriser le littoral ont complètement échoué (exemple : construction de polders à l'est de Cayenne au début du XIXe siècle, abandonnés à la fin du siècle).

- **Critique de l'urbanisation moderne à Kourou** : la construction de la ville au bord de la mer s'est faite dans une "logique de table rase", entraînant aujourd'hui de "très gros problèmes d'érosion" (exemple : une route est tombée à la mer en 2015-2016).
- **Modèle traditionnel d'habitation** : historiquement, les populations locales avaient un modèle "très adaptable, très résilient, basé sur la mobilité, la légèreté et l'adaptation et la gestion collective de la terre". Pour les anciens créoles de Kourou, l'érosion actuelle est perçue comme la mer qui "*reprend sa place*", ce qui est considéré comme normal et naturel.
- **Défi actuel** : la demande de maisons en dur avec des infrastructures rend la mobilité traditionnelle difficile.
- **Inspiration pour l'avenir** : les modes d'habiter traditionnels peuvent inspirer face à l'accentuation de la "problématique du changement côtier" due au changement climatique.

**Disponibilité de l'ouvrage** : l'ouvrage est disponible en librairie, peut être commandé et est d'ores et déjà lisible en ligne sur [openedition.org](https://books.openedition.org/pur/277773) (lien : <https://books.openedition.org/pur/277773>)

#### **Échanges avec les participants autour de l'intervention de Marianne PALISSE :**

- **Philippe GRAND** établit un parallèle avec l'EPF d'Occitanie qui a réussi le déplacement d'équipements menacés. Il suggère de revoir la manière de construire les maisons en bord de mer.
- **Marianne PALISSE**, en réponse, mentionne un séminaire sur la tempête Xynthia en Charente, révélant des parallèles avec la Guyane : les zones côtières étaient autrefois occupées de manière mobile.
- **Hubert DEJEAN DE LA BATIE** (Vice-président Transition environnementale et énergétique, Région Normandie et Secrétaire Général de l'Association des élus du littoral) :
  - Confirme la "très grande versatilité" du littoral guyanais (gains/pertes de 200 mètres en un an).
  - Souligne que le déplacement ne concerne pas uniquement les campings, citant l'exemple de Miquelon où un village entier est en cours de déplacement progressif.
  - Mentionne la commune du Précheur en Martinique où des commerces ont déjà reculé d'environ cent mètres, et en Guadeloupe, où une boîte de nuit, menacée, construite sur le domaine public maritime sans permis, a été détruite avec le concours de la force publique.
- **Isabelle DIAZ** s'interroge sur les modèles de développement dans les Guyanes non françaises et sur des problématiques similaires sur les bords des fleuves (exemple : Maroni).

- **Marianne PALISSE** (en réponse à Isabelle DIAZ) :
  - **Guyana et Suriname** : les systèmes de polders coloniaux (pour l'exportation du riz par exemple) sont aujourd'hui "extrêmement menacés" par l'érosion et les phénomènes de houle.
  - **Fleuves** : ils bougent beaucoup et accentuent les phénomènes de houle. Elle confirme des modes de vie adaptés à la mobilité et aux inondations saisonnières. Le "changement global" produit cependant des effets nouveaux.
- **Cécile DARDILLAC** (Chambre régionale des comptes de Nouvelle Aquitaine) témoigne de la difficulté de relocaliser des habitats légers et campings et cité l'exemple des cinq campings (dont le célèbre "camping des flots bleus") derrière la Dune du Pilat détruits par le méga-feu de 2022 ou 2023. Ces campings étaient déjà menacés, des relocalisations ont été trouvées, mais les campings ont voulu rester et ont été reconstruits exactement au même endroit pour des raisons d'attractivité économique à court terme, préférant la proximité de la Dune du Pilat à un site moins attractif.

**La Table ronde réunit des acteurs territoriaux confrontés aux enjeux de l'adaptation du littoral au changement climatique, représentant différentes échelles de territoire**

#### Participants :

- **Région Normandie** : **Hubert DEJEAN DE LA BATIE**, vice-président Transition environnementale et énergétique, maire de Sainte-Adresse (une commune littorale de Seine-Maritime).
- **Communauté de communes de Coutances Mer et Bocage** : **Louis TEYSSIER**, conseiller délégué chargé du littoral et du réseau eau de mer, et **Etienne D'ANGLEJAN**, chef de projet Recomposition et résilience littorale.
- **Agence d'urbanisme de Brest Bretagne (ADUPa)** : **Thomas HUBERT**, architecte-urbaniste.
- **SCoT du Pays Basque et Seignanx** : **Létizia DELORME**, directrice et co-animateuse du club « SCoT et littoral ».

*Le déroulé de la table a permis aux intervenants de présenter leurs stratégies, leurs réalisations et de partager leurs conditions de réussite, les difficultés rencontrées et des conseils pour d'autres collectivités. Pour la commodité de la lecture du compte-rendu, les différentes séquences ont été réunies par intervenants.*

## **I) Région Normandie - Hubert DEJEAN DE LA BATIE**

La Région a mis en place un GIEC Normand pour rendre les impacts du changement climatique plus concrets et locaux, notamment *via* une carte simplifiée. La Normandie dispose d'instruments de gestion de la submersion et de l'érosion côtière. Un programme pédagogique, "*Notre littoral pour demain*", anime des séances de réflexion auprès des EPCI pour les aider à anticiper l'évolution de leur territoire à l'horizon 2030, 2050 et au-delà. Il souligne l'importance de l'adaptation des infrastructures, citant l'exemple des entrepôts logistiques près du Pont de Normandie, désormais sur talus et parfois entourés de douves. Il met en exergue la question cruciale du financement de l'adaptation, distinguant la submersion (mieux couverte) de l'érosion. Face à l'érosion, il évoque la détresse des propriétaires qui se tournent vers le Conservatoire du Littoral pour vendre des terres quasiment disparues. Il insiste sur le rôle des maires, qui sont en première ligne pour annoncer aux habitants la perte de leurs biens, et souligne l'incapacité des finances communales à couvrir de tels coûts. Des pistes de financement ont été suggérées, comme une taxe sur les éoliennes offshore pour alimenter un fonds de reconversion du littoral, ou une taxe sur les résidences secondaires.

**Est présenté le projet de renaturation de la vallée de La Saâne à Quiberville-sur-Mer** qui se caractérise par :

- le déplacement d'une station d'épuration intercommunale ;
- la reconnexion à la mer du petit fleuve côtier qui avait été canalisé et busé en supprimant une buse, source d'inondations ;
- la relocalisation d'un camping menacé par l'érosion littorale représentant 25 à 30 % des recettes de la commune (l'outil de reconversion économique de la Région a été utilisé pour permettre au camping de se reculer à l'intérieur des terres, le long de la vallée renaturée ; création d'un itinéraire en mode doux, pour relier le camping - marche et vélo).

Ce type d'aménagement devrait faire école.

**M. DEJEAN DE LA BATIE** considère que le mieux à faire pour l'adaptation du littoral au changement climatique est d'y travailler. Il s'intéresse aux liens entre la région Normandie et les EPCI. Il s'interroge sur l'achat d'une maison condamnée à 3 M€...et exprime des craintes quant à la situation des finances publiques nationales. Il met en lumière un problème de solidarité nationale, soulignant que les maires littoraux sont "en première ligne face au changement climatique" (prise d'arrêtés de péril...) et constatent que "la mer monte". L'association nationale des élus des littoraux (ANEL) suggère de s'appuyer sur une taxe sur l'éolien offshore, et une sur les résidences secondaires.

Il note une évolution de l'opinion publique, passant d'une phase de scepticisme à une conviction généralisée de l'inéluctabilité du changement climatique. Initialement, la réponse a souvent été la « chasse au foncier » pour des solutions de repli, avec un emballlement foncier. Cependant, d'autres techniques émergent, comme la reconstruction de la ville sur la ville et la chasse aux logements vacants dans les

bourg ruraux en retrait du littoral. Pour les activités économiques, la relocalisation est « très compliquée ».

## **II) Communauté de communes de Coutances Mer et Bocage (Louis TEYSSIER et Étienne D'ANGLEJAN)**

**Louis TEYSSIER** présente le territoire. La côte ouest de la Manche, entre Granville et Carteret, est caractérisée par une immense dune, devenant extrêmement fragile. Les impacts du changement climatique se manifestent par l'érosion, la submersion, et une poussée de la nappe phréatique d'est en ouest.

**Étienne D'ANGLEJAN** détaille les enjeux et la stratégie. Le territoire compte environ 50 communes et 50 000 habitants, mais sa population peut décupler en été. Les locomotives économiques sont le tourisme et la conchyliculture (premier bassin de production normand, représentant plus de 1700 emplois directs et indirects). Ces secteurs sont en première ligne. À l'horizon 2100, environ 4% du territoire sera situé sous le niveau marin, et 230 hectares seront impactés par l'érosion, dont 60 hectares construits.

En 2015, avec l'appui de la Région Normandie, le programme "*Notre littoral pour demain*" a permis de diagnostiquer les risques et d'engager un double dynamique :

- intégration des risques littoraux et de l'érosion dans les documents d'urbanisme (PLUi et SCoT) ;
- lancement de projets pilotes de recomposition spatiale.

La stratégie de gestion intégrée repose sur un triptyque : **Anticiper, Gérer, Accompagner**. Cette stratégie bénéficie d'un financement FEDER 2021-2027 avec l'appui de la Région Normandie. En 2021, un Projet Partenarial d'Aménagement (PPA) a été signé sur le nord du territoire (environ 100 km<sup>2</sup>), l'un des trois premiers en France. Ce projet pilote vise une recomposition globale, se focalisant sur trois sites :

- Le Havre de Geffos : projet de reconnexion du Havre à la mer (solution fondée sur la nature) ;
- Gouville-sur-Mer : repli des infrastructures touristiques très exposées ;
- Le Havre de Blainville : aménagement d'une zone de repli stratégique pour accueillir les activités conchylioles exposées.

Est souligné le cofinancement de la première phase du projet par l'État (environ 50 %), l'intercommunalité (22 %), les trois communes signataires (Gouville-sur-Mer, Blainville-sur-Mer et la Bonne-Contour, environ 11 %), ainsi que la Région Normandie, le Département de la Manche et l'Agence de l'eau.

L'utilisation des outils de la loi Climat et Résilience, notamment la définition de secteurs de repli stratégique, a permis d'intégrer les sites de relocalisation dans les documents d'urbanisme. Des arbitrages structurants ont été pris concernant la localisation des sites, la programmation et le développement de solutions fondées sur la nature. Les défis majeurs incluent la soutenabilité intrinsèque de la relocalisation des activités. Un village vacances arrivé en fin d'exploitation a été acheté par l'EPF (établissement

public foncier) et déconstruit. L'exemple des campings de Gouline a été cité : au-delà des coûts d'aménagement du nouveau camping, les coûts de renaturation du site initial constituent un déficit brut. Pour équilibrer l'opération, une montée en gamme des campings relocalisés est souvent envisagée, ce qui pose des risques de ségrégation socio-spatiale ou d'éviction de certaines populations. La question des participations pour les interventions foncières est également cruciale, nécessitant d'anticiper l'acquisition des terrains à court terme pour amortir les coûts.

En matière de gouvernance, il est important de consolider une gouvernance sur le temps long en s'appuyant sur un Comité de pilotage et un Comité technique avec des expertises diverses.

Il est important aussi de :

- consulter la population pour aider aux prises de conscience et à la recherche de solutions ;
- anticiper pour le foncier, en ayant recours à un plan guide (construire une vision à 5 ans, 15 ans, 30 ans, 100 ans), à la planification, à la gestion intégrée du trait de côte : ce sont les outils essentiels ;
- mettre en place des partenariats (PPA)....

**Louis TEYSSIER** renchérit sur l'importance du partenariat et de la pédagogie pour expliquer les enjeux et permettre le « deuil de certains sites » afin de construire sereinement. Il a alerté sur l'urgence de la situation, notamment pour les cordons dunaires qui protègent des zones conchylicoles, et la nécessité d'intervenir rapidement avec des méthodes douces fondées sur la nature.

De la part de l'Etat, c'est le grand silence. Une incompréhension totale : « *il n'y a pas de brèche, donc ce n'est pas urgent* ». Un point critique soulevé est la lourdeur des procédures réglementaires et le manque de facilitation de l'État. Le financement ne devrait-il pas être une grande cause nationale ? Il qualifie le changement climatique sur le littoral de « double peine », combinant érosion/submersion et l'arrivée massive d'une population aisée qui a les moyens pour s'installer. Il exprime des doutes sur la volonté de l'État en matière de financement. L'Agence de l'eau et le Feder répondent, mais pas de réponse de France Relance, et le Fonds vert ne va pas au-delà du 31 décembre... cela n'a pas de sens.

Il se dit très heureux de travailler dans le cadre d'un PPA, avec des jeunes qui viennent expliquer les phénomènes. Son conseil final pour les territoires sans PPA est de prendre le temps de la compréhension avant l'action.

### **III) Agence d'urbanisme de Brest Bretagne (ADUPa)**

**Thomas HUBERT** présente le contexte de son intervention. Il travaille sur le cas de Paimpol, situé sur la côte nord de la Bretagne. L'ADUPa intervient sur le quart nord-ouest de la Bretagne. L'agence a été sollicitée par l'agglomération et la ville de Paimpol pour s'intéresser à un secteur d'études spécifique au sein de la commune, le quartier de la gare, une zone vieillissante et l'entrée de la ville. Au-delà des

risques littoraux, l'étude visait à recomposer le quartier de la gare en repensant les aménagements, les mobilités, les flux et l'offre de services. Le quartier est soumis à de forts risques d'inondations et de submersion marine. Le PPRISM (Plan de Prévention des Risques d'Inondation et de Submersion Marine) de la ville identifie ce secteur comme une zone à fort risque. La présence du port de Paimpol est également un facteur. Les cartes historiques (fin XIXe siècle) montrent que l'emprise actuelle du quartier de la gare a été remblayée et poldérisée à partir du XIIIe siècle. Cette artificialisation a conduit au dévoiement de cours d'eau et à l'installation de systèmes de busage, qui accélèrent les phénomènes d'inondation. Des modélisations en 3D ont été réalisées pour les horizons 2050 et 2100 afin de visualiser les risques à l'attention des élus, soulignant les limites de ces modélisations qui, étant statiques, peuvent donner l'impression d'une inondation permanente alors qu'il s'agira de phénomènes ponctuels. L'étude a mis en évidence la nécessité d'actualiser les documents de prévention (PPRISM datant de 2015) avec les nouvelles projections du GIEC.

- Objectif du projet : « dépoldériser » le site en enlevant le 1,5 mètre de remblai autour de la gare.
- Approche innovante : « décréer » un paysage de prés salés pour permettre à la fois à la mer de pénétrer les terres, créant un effet de tampon et déportant le risque des zones d'habitation vers ces espaces renaturés, et d'installer de l'élevage de moutons sur ces terres lorsqu'elles ne sont pas recouvertes.
- Reconnecter le cours d'eau dévoyé avec le port.
- Créer un système d'interconnexion d'espaces naturels autour de la gare avec des noues paysagères.
- Rejet des solutions techniques classiques comme la "rehausse de quai" ou une "nouvelle digue".
- Hypothèse de solutions fondées sur la nature marine : collaboration avec des scientifiques de l'IFREMER à Brest. Idée d'utiliser des solutions fondées sur la nature, issues des fonds marins, notamment la restauration de récifs d'huîtres pour casser l'assaut des vagues (comme l'isthme de Quiberon), plutôt que de construire des digues.
- Il constate une prise de conscience croissante de la problématique dans les secteurs où il travaille, citant l'exemple du SCoT du pays de Brest et du Sud Finistère où des maisons ont déjà été démolies à Tréfiagat.
- Il note que le sujet restait encore principalement aux mains des experts, scientifiques et ingénieurs, mais que la sensibilisation de la population restait à mener.
- Il confirme que les prix immobiliers ne baissent pas.
- Il propose de travailler davantage avec les scientifiques en décloisonnant les sciences et en développant des partenariats avec les chercheurs pour une approche holistique.
- Il soulève la question cruciale de la solidarité des territoires : qui paiera pour les risques ?

#### **IV) SCoT du Pays Basque et Seignanx**

**Letizia DELORME** présente la situation du SCoT Pays Basque et Seignanx. Le SCoT couvre plus de 3 000 km<sup>2</sup> et deux EPCI, situé au sud-ouest de la France. L'enjeu littoral ne se limite pas aux communes de première ligne mais s'étend profondément dans l'arrière-pays en raison de la présence de deux estuaires structurants. Plus de 50 % de la population du SCoT réside sur seulement 7 % de la surface du territoire. Le territoire présente une grande diversité de côtes : deux communes principalement estuariennes, trois communes de côte sableuse, sept communes de côte rocheuse (où les effondrements de falaises sont spectaculaires). L'adaptation au changement climatique ne concerne pas seulement l'érosion côtière mais un "cocktail de risques" physiques : submersions marines, retrait-gonflement des argiles, canicules, pluies intenses, sécheresses, incendies. Ces vulnérabilités sont étudiées dans le cadre d'une mission menée par le Cerema.

Au-delà des risques physiques, le territoire fait face à des vulnérabilités sociales (crise du logement, notamment liée à l'augmentation des prix avec le développement des *airbnb*) et environnementales (pollutions, algues...). La question des capacités d'accueil est également cruciale. Elle souligne la nécessité de monter en compétence sur ces sujets et de développer une pédagogie pour les élus et les habitants.

Elle insiste sur la nécessaire articulation des échelles, l'articulation des calendriers, le principe de précaution, l'intérêt de favoriser une évolution naturelle qui devrait être une prescription, et préférer des actions « souples » aux actions « dures ».

Une communauté d'agglomération s'est saisie d'une stratégie locale, avec un porter à connaissance de l'Etat, sur la base du recul du trait de côte en 2043 à 30 et 100 ans, et un PPA pour gérer l'urgence à l'échelle communale. L'urgence d'un repli est également signalée à Saint Jean de Luz, avec le déplacement d'une station d'épuration dans le cadre d'un PPA.

Elle insiste sur l'intérêt de la pédagogie et le travail collégial. Les élus sont sensibilisés, mais désarmés. Elle interroge l'absence d'un grand récit national et d'une position claire de l'État. Elle évoque des initiatives comme les observatoires photographiques participatifs, le travail avec le conservatoire du littoral. Il est important de ne pas se sentir seul. Elle insiste sur l'importance de replacer les solutions fondées sur la nature au cœur des réflexions et de les expliquer, de montrer ce que fait la nature gratuitement pour nous, le rôle qu'elle peut avoir. Les secteurs qui restent sont des zones humides [qui ont un rôle crucial dans l'adaptation et la lutte contre le changement climatique]. Comment renouveler l'urbanisation ?

Elle propose de réfléchir aux questions de repli en s'affranchissant des cadres réglementaires existants, comme la Loi Littoral et la Loi SRU. Construire dans la continuité de l'existant n'est pas la meilleure idée. Elle conclut sur la question de la capacité d'accueil des communes littorales, le déficit de logements

sociaux, la possibilité de transformer des résidences secondaires en résidences principales, un sujet qui fragilise les collectivités et nécessite une réflexion approfondie. Les ScoT souhaiteraient un positionnement national.

#### **V) Échanges avec les participants :**

**Christine MESUROLLE** remercie les intervenants pour la diversité des situations présentées et souligne la pertinence du concept de "cocktail de risques", insistant sur la nécessité de prendre en compte l'ensemble des risques liés au changement climatique.

Les interventions des différents acteurs de la table ronde ont constitué un échange riche et continu, où les points de vue se sont complétés et renforcés. Les participants ont souligné des convergences fortes sur la nécessité de la pédagogie, de la gouvernance partenariale, de l'anticipation foncière et de la sensibilisation des populations et des élus. Les défis majeurs identifiés collectivement concernent le financement de l'adaptation, la lourdeur des procédures réglementaires et le décalage entre l'urgence des phénomènes et la lenteur des réponses institutionnelles et scientifiques. La question de la connaissance des risques et de l'adoption de scénarios réalistes par les décideurs a également été un point central de discussion.

#### **Conclusion**

**Brigitte BACCAÏNI** et **Christine MESUROLLE** expriment la difficulté de faire une synthèse exhaustive tant les problématiques sont vastes et diverses. Elles identifient néanmoins des thèmes récurrents :

- **Solutions fondées sur la nature** : ce point est apparu comme une constante forte, avec de nombreux exemples montrant que la mer reprend sa place et que les digues ne sont pas la solution privilégiée par la majorité des acteurs.
- **Nécessité de prendre le temps** : malgré l'urgence, tous les intervenants ont insisté sur l'importance de prendre le temps de comprendre, d'analyser et d'expliquer.
- **Pédagogie et sensibilisation** : la pédagogie a été unanimement soulignée comme essentielle pour les élus et les populations.
- **Compréhension historique et comparative** : il a été suggéré de comprendre les dynamiques historiques des territoires et de s'inspirer des pratiques passées des habitants.
- **Concertation multi-échelles** : la nécessité de la concertation avec tous les acteurs concernés et à différentes échelles a été mise en avant, une conclusion pertinente pour de nombreux sujets environnementaux.

**Isabelle DIAZ** apporte une contribution complémentaire à la conclusion :

- **Soutien de l'État** : elle salue le rôle positif des **PPA** (Projets Partenariaux d'Aménagement) et insiste sur le besoin d'un récit national et de priorités nationales claires de la part de l'État.
- **Solidarité nationale** : elle appelle à une solidarité nationale sur certains sujets cruciaux.

**Perspective de l'Inspection** : **Isabelle DIAZ** suggère de mettre à profit le recul et la perspective des corps d'inspection pour aider à définir ces priorités, même dans un contexte budgétaire complexe.

**Lien à consulter** : <https://adeupa-brest.fr/nos-publications/paimpol-resiliences-etude-urbaine-du-quartier-de-la-gare>

#### LISTE DES PARTICIPANTS

| NOM Prénom                | SERVICE                                 |
|---------------------------|---|
| BACCAINI Brigitte         | IGEDD/ESPD                              |
| BENALI Jonathan           | IGEDD/AE                                |
| BOURJAILLAT Vincent       | IGEDD/MIGT Marseille                    |
| BRUNET Jean-François      | Chambre régionale des comptes Occitanie |
| BURET Benoit              | Région Normandie                        |
| COURTINE Thierry          | CGDD                                    |
| CREMONA Christian         | IGEDD/TEC                               |
| D'ANGLEJEAN Etienne       | CC Coutances Mer et Bocage              |
| DARDILLAC Cécile          | Chambre régionale des comptes NA        |
| DEJEAN DE LA BATIE Hubert | Région Normandie                        |
| DEKETELAERE-HANNA Marie   | IGEDD/Membre associé HACS               |
| DELORME Létizia           | SCoT Pays basque et Seignanx            |
| DEPRESLE Bruno            | IGEDD/HACS                              |
| DIAZ Monica-Isabel        | IGEDD/MRR                               |
| DIEUDONNE Christian       | IGEDD/MIGT Rennes                       |
| DOLLAT Hugues             | IGEDD/MIGT Lyon                         |
| EYSSAUTIER Lucie          | Régional Normandie                      |
| FACON Marie-Françoise     | IGEDD/AE                                |
| FOSSANO Camille           | IGEDD/AE                                |
| FOUCHER Hélène            | IGEDD/MRR                               |
| GATTO Stéphane            | IGEDD/MIGT Rennes                       |
| GRAND Philippe            | IGEDD/Membre associé HACS               |
| GRIBELIN Patricia         | IGEDD/HACS                              |

|                      |   |
|----------------------|---|
| GUIGNARD Philippe    | IGEDD/MIGT Lyon                         |
| HUBERT Thomas        | ADEUPA Brest                            |
| HUGUET Mallorie      | Région Normandie                        |
| JOANNES Fantine      | IGF                                     |
| JOUTEUR Noël         | IGEDD/MIGT Paris                        |
| LACEPEDE Anne        | DREAL Corse                             |
| LE BRIS Alain        | Chambre régionale des comptes Occitanie |
| LECONTE Manuel       | IGEDD/MT                                |
| MASSON Henry         | IGEDD/CHEDD                             |
| MESUROLLE Christine  | IGEDD/MIGT Metz                         |
| NOUALHAGUET Pierre   | IGEDD/MIGT Paris                        |
| PALISSE Marianne     | Université de Guyane                    |
| PASTOL Sylvie        | IGEDD/AITAP                             |
| PAUVREAU Sophie      | IGEDD/AITAP                             |
| PREUX Muriel         | IGEDD/MIGT Lyon                         |
| PROVIN Olivier       | PNR CMO                                 |
| ROBIN Guy            | IGEDD/HACS                              |
| SAINT-GERMAIN Sabine | IGEDD/TEC                               |
| TEYSSIER Louis,      | CC Coutances/mer et bocage              |
| VINCENT Léna         | Chambre régionale des comptes NA        |
| VIORA Mireille       | IGEDD/HACS                              |
| WABINSKI Jérôme      | IGEDD/MIGT Bordeaux                     |
| WOZNIAK Marie        | IGEDD/MIGT Lyon                         |